

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **1 COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément à la délibération du 2 juillet 2019, la ville de La Roche-sur-Yon a conclu une convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques, pour une durée maximale de 2 ans (2022-2023). Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2021.

A l'issue de cette phase expérimentale, le CFU deviendra, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est proposé au Conseil de délibérer sur ce nouveau document commun définitif, comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
33 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

#### **2 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour chaque budget.

**QUESTION ADOPTEE PAR,  
35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

### **3 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'approuver la décision modificative n°1 de 2023 qui prévoit :

- La reprise des résultats de l'exercice 2022 conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2022,
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

### **4 TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE POUR L'ANNÉE 2024**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs de la TLPE à compter du 1er janvier 2024.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **5 PROGRAMME 2023-2024 D'AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ILOT DE LA POSTE - DEMANDES DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Pour accompagner les opérations de restructuration importantes des principaux bâtiments de l'îlot de la Poste (nouveaux commerces et construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un musée), la commune a programmé le réaménagement des espaces publics attenants et environnants de ces bâtiments. En effet, cet îlot occupe une place stratégique dans le fonctionnement du centre-ville avec la présence de bâtiments historiques, de services publics, de commerces et restaurants attractifs, ainsi que d'un espace vert urbain planté d'arbres majestueux classés.

Ce projet s'inscrit dans une revitalisation profonde du centre-ville soutenu par le programme Action Cœur de Ville et valorisé dans le cadre de la dynamique « Ma ville demain ».

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention de 40 000 € auprès du Département de la Vendée et un fonds de concours d'un montant de 223 299 € auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 6 SAEML ORYON - SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Par délibération du 2 février 2023, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'autorisation de procéder à l'augmentation du capital social de la SEM ORYON dont le montant est fixé à 6 505 950 € par l'émission de nouvelles actions dont les souscriptions pourront être libérées au moyen de versements en espèce ou par apport en nature de biens immobiliers.

Il est proposé au Conseil Municipal de souscrire à hauteur de 2 996 510 €, à titre irréductible pour la totalité de ses droits, par apport en nature de biens immobiliers.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

**Ne prend pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Jean-Pierre Leloup, Monsieur Romain Brochard, Madame Florence Lemaire, Monsieur Pierre Lefebvre.

## 7 PRESTATIONS DE SIGNALISATION HORIZONTALE - AVENANT 1 A LA CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Pour répondre aux besoins de fourniture et de pose de produits de signalisation horizontale, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, les communes de Mouilleron-le-Captif, la Ferrière et Venansault ont constitué en 2019 un groupement de commandes permanent.

La coordination de ce groupement de commandes est assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

A l'issue d'une première consultation par appel d'offres ouvert européen, l'accord-cadre conclu arrive à échéance le 27 novembre 2023.

Pour le renouvellement du marché, après analyse de la nature et l'étendue des besoins pour l'ensemble des membres du groupement, les prestations d'effacement, de pré-marquage, de marquages et de pose de signalisation thermocollé ne sont plus nécessaires. Par ailleurs, il est proposé de prendre acte de la modification de la composition du groupement.

Ainsi, l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commandes a pour objet de supprimer les prestations précitées et de modifier l'objet et l'article 1 de la convention.

Le futur marché portera donc uniquement sur la fourniture de produits de signalisation horizontale (produits de marquage routiers). Il est proposé au Conseil d'approuver ces dispositions.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 8 PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CYEL ET DES PARKINGS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Le conseil est appelé à délibérer avant le lancement d'une procédure de marché public pour autoriser la signature des marchés relatifs au nettoyage des locaux du CYEL et des parkings de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Les marchés prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande avec montants maximum conclus pour une durée d'un an, reconductible trois fois, soit pour une durée maximum de 4 ans.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

**9 CONSTRUCTION DU FUTUR CARRÉ DE L'HOTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION ET DU NOUVEAU MUSÉE ESPACE NAPOLEÓN - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES LOTS N° 7 ET 8**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

En 2018 la ville de La Roche-sur-Yon a décidé la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'agglomération et d'un musée intégrant un espace napoléonien. Pour ce faire la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Richez de Paris. La majorité des marchés de travaux a été attribuée lors du conseil municipal du 6 avril 2023. La présente délibération porte sur l'attribution du lot n° 7 " Menuiseries extérieures " et du lot n° 8 " Serrurerie ". Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à les signer.

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

**10 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES, ET SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard*

Le conseil est appelé à autoriser la signature des avenants suivants :

- Construction du futur carré de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et du nouveau musée - Avenant au lot n° 1 " Curage – Déplombage – Désamiantage - Déconstruction "
- Travaux de rénovation de l'école Laënnec - Avenants aux lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, et 15
- Gestion des déchets issus des ateliers techniques de la Ville de La Roche-sur-Yon - Avenant au lot n° 1 " Location de bennes, transport, enlèvement et traitement du tout-venant "
- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Avenant au lot n° 1

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

**11 ORGANISATION DES SERVICES EN CAS DE GRÈVE**

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en œuvre du service minimum en période de grève, afin d'assurer la continuité des services publics d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

**QUESTION ADOPTEE PAR,**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.**

## **12 INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES POUR LES AGENTS DE LA VILLE**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil d'instaurer le forfait mobilités durables pour les agents de la Ville se rendant sur leur lieu de travail par l'intermédiaire d'un des moyens de transports suivants : vélo, VAE, EDP, covoiturage, véhicule en auto partage.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **13 CESSION AU PROFIT DU CFA ISFFEL DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 15 IMPASSE PÉRICLÈS**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre du développement des parcours de formation en Pays de Loire, l'IFSSEL a sollicité la Ville afin d'acquérir le bien situé 15 impasse Périclès suite au départ du CNAM. Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession au prix de 598 500 € soumis à la TVA en vigueur.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **14 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE - RUE MONGE**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

La Ligue de l'Enseignement de la Vendée et la SCI GEFCO, propriétaires des parcelles cadastrées section BP numéros 170 et 171 rue Monge, souhaitent réorganiser l'activité des entreprises présentes sur site.

Ils ont échangé avec la collectivité afin d'acquérir l'emprise du domaine public, actuellement à usage de parking, attenante à leur propriété.

Le Conseil est appelé à approuver ce déclassement, préalablement à sa cession.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **15 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE SCI GEFCO - RUE MONGE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

La SCI GEFCO, représentée par Monsieur CHAIGNE, est propriétaire de la parcelle cadastrée section BP numéro 171 rue Monge. Dans un souci de cohérence urbaine, suite à l'accord de céder une emprise foncière au profit de La Ligue de l'Enseignement, la Ville l'a sollicitée afin de lui proposer d'acquérir une emprise foncière d'environ 440 m<sup>2</sup> actuellement aménagée en places de parking en front de sa propriété.

La Ville de la Roche-sur-Yon a procédé à son déclassement par délibération du présent Conseil permettant ainsi son aliénation.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé à 22 000 € HT soit 50 € HT le m<sup>2</sup>.

En raison de la présence de réseaux d'eau pluviale, une convention de servitude devra être établie entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la SCI GEFCO.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **16 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - RUE MONGE**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

La Ligue de l'Enseignement, propriétaire de la parcelle cadastrée section BP numéro 170, rue Monge, a pour objectif de conforter son activité et a sollicité la collectivité afin d'acquérir une emprise foncière d'environ 200 m<sup>2</sup> actuellement aménagée en places de parking.

La Ville a procédé à son déclassement par délibération du présent conseil permettant ainsi son aliénation.

Le Conseil est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé à 10 000 € HT soit 50 € HT le m<sup>2</sup>.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**Ne prend pas part au vote :** Madame Martine Chantecaille.

## **17 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE MONSIEUR ALLARD VINCENT - LIEU-DIT LES RORTIÈRES**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Le Conseil est appelé à approuver la cession d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « Les Rortières » au profit de Monsieur ALLARD Vincent, d'une superficie d'environ 1 756 m<sup>2</sup> au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup> soit environ 600 €.

Le principe d'aliénation a été validé par délibération du 22 septembre 2022 suite à une enquête publique.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **18 ZAC DE LA MARRONNIERE - CESSIION FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SEM ORYON**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de l'aménagement de la partie Sud de la ZAC de La Marronnière, il a été acté la construction du nouveau Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que le Centre Technique Départemental. La SEM ORYON, concessionnaire de l'opération entrant en phase opérationnelle, il est proposé au Conseil de céder les parcelles cadastrées section YV numéros 3 et 4, d'une contenance respective de 72 954 m<sup>2</sup> et 21 570 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle section IN numéro 163 d'une contenance de 16 589 m<sup>2</sup> au prix de 7,30/m<sup>2</sup>.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**Abstention(s) :** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

## **19 BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MAINTIEN A DOMICILE (ADAMAD) RUE PROUDHON - AVENANT 2**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

L'Association Départementale d'Accompagnement et de Maintien à Domicile (ADAMAD) a sollicité la collectivité afin d'apporter une modification, par avenant, au bail emphytéotique du 21 mai 2007 et ainsi intégrer le projet d'extension de leur structure située rue Proudhon.

### **QUESTION ADOPTEE PAR,**

**35 voix POUR**

**9 voix CONTRE :** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain

**Bossis, Madame Martine Chantecaille.**  
**1 ABSTENTION(S) : Monsieur David Sallé.**

**20 MODIFICATION DES CONDITIONS PATRIMONIALES DES BIENS MIS A DISPOSITION POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - LIEU DIT LE PETIT FIEF**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence eau potable, Vendée Eau porte un projet de reconstruction de l'usine d'eau potable de Moulin Papon pour lequel elle a identifié les parcelles cadastrées section EX numéros 6 à 9p, d'une superficie d'environ 15 331 m<sup>2</sup> sur le secteur du Petit Fief. Ces parcelles communales doivent donc être ajoutées à l'inventaire des biens mis à disposition validé par délibération du 11 décembre 2018. Il est proposé au Conseil d'approuver cette modification.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**21 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Par délibérations du Conseil municipal du 24 septembre 2019 puis du 24 septembre 2020, la ville de La Roche-sur-Yon a créé une commission locale du site patrimonial remarquable, chargée du suivi et de la mise en œuvre des règles du site patrimonial remarquable, et remplaçant la commission locale de l'AVAP (CLAVAP).

Celle-ci est composée de 4 membres de droit et de 12 membres nommés.

Suite aux modifications de certaines délégations de fonctions des élus du conseil municipal et au changement de présidence de l'Association des vitrines du centre-ville, la composition de cette commission nécessite des évolutions. Il est proposé au Conseil municipal de valider sa nouvelle composition.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**22 APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DES ESPACES PUBLICS - OPÉRATION OXYGÈNE ZAE LES AJONCS**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Le Conseil municipal est appelé à approuver le principe du transfert des espaces communs au profit de la Ville du lotissement dénommé OXYGÈNE, ZAE Les Ajoncs à La Roche-sur-Yon.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**23 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE SALENGRO-NAPOLÉON**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

La ville de La Roche-sur-Yon mène actuellement d'importants travaux de modernisation dans le centre-ville. Des projets structurants sont en cours et sont susceptibles d'engendrer des dommages pour les commerces. Par délibération du 28 juin 2022, la Ville a mis en place une Commission de règlement amiable sur le périmètre SALENGRO-NAPOLÉON. Il est proposé, compte tenu des travaux d'aménagement rue du Maréchal Foch, d'étendre le périmètre d'intervention de la Commission de Règlement Amiable sur le haut de cette rue.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **24 CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DE DÉBIT DE BOISSONS**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Il est proposé au conseil d'approuver la création d'une commission communale des débit de boissons. Elle sera appelée à préconiser des actions de médiation et/ou sanctions afin d'assurer une bonne gestion de l'équilibre entre activités nocturnes commerciales et riverains sur le territoire de la commune.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **25 MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE SUR LE SECTEUR ECLOSIA PARC**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Suite à la modification du code des impôts, le périmètre de taxe d'aménagement majorée ne peut scinder une même parcelle cadastrale. Il est donc proposé de modifier ledit périmètre pour inclure les parcelles dans leur entièreté.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **26 ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

En vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délibérations sont prises pour fixer les conditions d'augmentation des tarifs de fréquentation ou d'usage des services publics communaux. Conformément au 6° du b de l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. Les modalités de révision de ces droits relèvent ainsi de la compétence du conseil municipal.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

## **27 REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg-sous-La Roche, la Ville a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante, l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des halles. Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor Public, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambres des métiers et de l'artisanat régionale. La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causés par les travaux menés par la Ville. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable au versement d'indemnités à 3 commerces du marché des halles.

### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**Ne prend pas part au vote :** Madame Aurore Ravez.



## **28 AIDES A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

Dans le cadre du dispositif d'aide aux façades et devantures commerciales il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention de 3690 € à la société ICPV pour un projet au 33 rue du Président De Gaulle.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Aurore Ravez.

## **29 CONTRAT DE VILLE PROGRAMME D'ACTIONS 2023 FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS - CONVENTION ET RÈGLEMENT INTERIEUR**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

Le contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers prioritaires par un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et la cohésion sociale.

Le programme d'action 2023 a été élaboré sous forme d'appel à projets. Un comité de pilotage rassemblant la Ville, la Préfecture et des conseillers citoyens a décidé des attributions de subventions à partir de l'enveloppe allouée de 244 000 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le programme des actions retenues et les termes de la convention de gestion du fonds de participation des habitants avec l'AMAQY et du règlement intérieur d'attribution du fonds de participation des habitants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Nathalie Gosselin.

## **30 REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - DÉFINITIONS DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Il est prévu de réaliser La seconde phase d'aménagement du quartier du Bourg-Sous-La Roche via une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation est nécessaire au préalable.

Cette délibération vise à approuver les objectifs urbains et à adopter les outils de concertation en amont du dossier de création de ZAC.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **31 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION LES COPAINS DE L'ORNAY**

*Rapporteur : Madame Frédérique Pépin*

L'association des commerçants de St André d'Ornay « les copains d'Ornay » sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 650 € afin d'organiser un événement festif le 1er septembre 2023. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette subvention.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**32 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT - RÉALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES 16-25 ANS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

La Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, en confiant au CCAS la gestion d'un "chantier collectif d'insertion". Le dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion dépend désormais du service Emploi Insertion de la Direction Développement Economique, Commerce, Emploi, Formation et réalise des travaux "d'entretien et aménagement des espaces verts, espaces naturels et du bâtiment". Il est agréé Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par l'Etat.

Les présentes conventions avec le Département de la Vendée définissent les publics accueillis et le montant des subventions allouées au cofinancement de l'encadrement et de l'accompagnement de ces publics. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**33 CONVENTION CADRE ENTRE LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA VENDÉE ET L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

La présente convention définit les modalités conjointes d'intervention entre le SPIP de la Vendée et l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de la ville de La Roche-sur-Yon afin d'employer au sein de ce dernier des personnes placées sous main de justice pour qui le Juge d'Application des Peines prononcerait un placement extérieur. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**34 CRÉATION D'UNE ANTENNE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS) SITUÉE RUE PAUL DOUMER**

*Rapporteur : Madame Patricia Murail-Gentreau*

Il est proposé au Conseil d'approuver la création d'une antenne du Centre Municipal de Santé au 33 rue Paul DOUMER.

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**35 STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORT ANNUEL 2022 DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES**

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport 2022 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires concernant le stationnement payant.

***PREND ACTE***

**36 RÈGLEMENT DES TEMPS DE L'ENFANT**

*Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau*

La Ville dispose d'un règlement intérieur des « Temps de l'enfant » qui pose notamment les règles de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, activités péri-éducatives et P'tits mercredis).

Dans un souci d'harmonisation du règlement et d'une cohérence dans l'équité de traitement de toutes les situations, le règlement pose une même règle pour l'ensemble des familles, quel que soit le niveau et l'âge de l'enfant.

Par ailleurs, et afin de faciliter le travail des équipes de restauration sur site, toute modification d'une réservation devra être signifiée 48 heures en amont afin de prévoir le nombre de repas en conséquence

Enfin, il est proposé de rappeler la notion de repas exceptionnel afin de communiquer plus précisément sur cet aspect aux familles, cette règle n'étant pas jusqu'à maintenant clairement affichée.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**Abstention(s):** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis, Madame Martine Chantecaille.

### **37 TARIFICATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ DU CONSERVATOIRE - ÉCOLE D'ART**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

Suite à l'adoption du projet d'établissement 2022-2027 du Conservatoire - Ecole d'art, qui concrétise le rapprochement des deux établissements d'enseignement artistique au sein d'un même service, il est proposé au Conseil l'application d'une tarification simplifiée, tenant compte du parcours de l'élève, appuyée sur des modalités communes.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **38 RÉALISATION D'UNE FRESQUE DANS L'ESPACE PUBLIC - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA SAEM ORYON**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

La SAEM Oryon, a mené le projet de requalification urbaine souhaité par la municipalité dans le quartier du Bourg-sous-la-Roche. Dans le prolongement de l'embellissement de la place de la Mutualité et de la place Gabory achevé en 2021, la SAEM Oryon a émis le souhait de contribuer à la réalisation d'une fresque murale sur la façade d'un immeuble d'habitations lui appartenant. Ce projet artistique impliquant divers niveaux d'expertise et de mise en œuvre, la SAEM Oryon s'est rapprochée des services municipaux, via la Direction des Affaires culturelles. La Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée via son projet culturel de territoire à augmenter la visibilité de l'art dans l'espace public. Elle a lancé un programme de création de fresques monumentales sur les bâtiments publics, également ouvert aux promoteurs désireux de participer à l'embellissement des pignons aveugles de leurs bâtiments. Dans ce cadre, la SAEM Oryon et la Ville de La Roche-sur-Yon souhaitent établir un partenariat de financement et de production d'une fresque murale sur la façade Nord du bâtiment situé Place de la Mutualité à La Roche-sur-Yon. Il est proposé au Conseil d'approuver ce dispositif.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

### **39 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION ROUTE 64 POUR L'ORGANISATION DES FINALES DES COUPES NATIONALES D'ÉCHECS LES 1ER ET 2 JUILLET 2023 A LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

La Roche-sur-Yon accueillera les finales des coupes nationales d'échecs sur le site du parc d'exposition des Oudairies les 1er et 2 juillet prochain. L'association « Route 64 », organisatrice, bénéficie du soutien de la Fédération Française

des Echecs dans la préparation de cet événement. Elle sollicite une aide exceptionnelle de 56 442 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de cette subvention.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

#### **40 AIDES À LA CRÉATION ET A LA DIFFUSION ANNÉE 2023**

*Rapporteur : Monsieur Aurélien Roho*

La Ville met en œuvre chaque année un dispositif d'aide à la création et à la diffusion, pour les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, sous forme d'aide financière. L'enveloppe votée au BP 2023 s'élève à 40 000€. Il est proposé au Conseil d'approuver les attribution des subventions sollicitées.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

#### **41 CONVENTIONS DE PARTENARIAT R.POP.**

*Rapporteur : Monsieur Aurélien Roho*

Comme chaque année, le « Festival R.POP » fait danser La Roche-sur-Yon aux sons uniques des premières nuits d'été. Cette 7ème édition est marquée par une montée en puissance du festival qui se décline en deux formules : R.POP In et R.POP Off. Treize dates de concerts dans trois lieux différents pour un bel été musical à composer ensemble.

Le festival se déroulera du samedi 24 juin au 8 juillet 2023, au Quai M et tous les jeudis de juillet de 18 h à 22 h place du Président Jacques-Chirac.

Différentes sociétés du territoire ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur un plan technique et médiatique. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de conventions à intervenir.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

#### **42 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION FUZZ'YON POUR L'ÉDITION 2023 DU FESTIVAL RPOP**

*Rapporteur : Monsieur Aurélien Roho*

La Ville de la Roche-sur-Yon organise tous les été le festival RPOP dont la direction artistique est effectuée par Benoît Benazet, directeur de l'association Fuzz'Yon.

En 2023 le festival se transforme en deux versions : RPOP « In » et RPOP « Off ».

Dans le cadre de ce partenariat autour de la direction artistique du festival R.POP et afin de présenter le meilleur de la scène émergente des musiques actuelles. Les parties se sont également rapprochées dans le but de co-concevoir la version « In » de cette 7ème édition au sein du bâtiment Quai M, scène de musiques actuelle de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon.

Les deux conventions présentées fixent les engagements de la Ville et de l'association pour la mise à disposition du lieu et la valorisation du partenariat de Fuzz'Yon sur cette nouvelle édition.

#### ***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

**43 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA COMPAGNIE LE MENTEUR VOLONTAIRE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES NUITS MENTEUSES 2023**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

La compagnie Le Menteur Volontaire organise cette année la deuxième édition du festival intitulé « Nuits Menteuses » du 8 au 21 juillet 2023.

Pendant deux semaines, les « Nuits Menteuses » proposeront des créations, des spectacles, des répétitions publiques, des stages et des espaces d'échanges et de partage.

En lien avec la programmation, le festival invitera également les artistes du territoire œuvrant dans les domaines de la danse, du chant, du street art, du cinéma et de la littérature dans l'objectif de découvrir le théâtre sous d'autres formes artistiques.

Les événements se dérouleront dans différents lieux sur la ville : Jardin des Compagnons, Place de la Vieille Horloge, Goutte de Lait ou la cours de l'école élémentaire Malraux. Il est proposé au Conseil de soutenir l'organisation de ce festival au travers de moyens logistiques détaillés dans la convention ci-jointe, qui fixe les engagements réciproques de la ville de La Roche-sur-Yon et de la compagnie Le Menteur Volontaire.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**44 ADHÉSION AU RÉSEAU CHAINON NATIONAL ET À LA FÉDÉRATION CHAINON PAYS DE LA LOIRE**

*Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel*

Le Réseau Chainon est une association de mise en réseau des professionnels de la programmation artistique. L'adhésion à l'association et à sa fédération régionale, la Fédération Chainon Pays de la Loire, contribue à inscrire la Ville dans la dynamique de réseau des professionnels culturels régionaux et à participer à la reconnaissance de la Ville comme un acteur culturel régional incontournable. Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion à cette association.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**45 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION HANDI-KART**

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

L'association "Handi-Kart" sollicite une aide financière de la Ville, lui permettant de participer au championnat de France du 14 au 16 juillet 2023. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 2500 euros à cette association.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**46 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION LA ROCHE VENDÉE FOOTBALL**

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

Afin d'accompagner la montée en Nationale 2 de son équipe senior masculine, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 000€ à La Roche Vendée Football (LRVF).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **47      ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FC DES ROBRETIÈRES**

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

Afin de permettre au club d'engager son activité de pratique de football adapté et de continuer son engagement auprès des jeunes, et notamment de poursuivre son rôle social essentiel au niveau des jeunes du quartier, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 12 000€ à La l'association « Football Club Les Robretières La Roche-sur-Yon ».

***QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

***DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES***